

PERSPECTIVES MONDIALES

par JULIE BROUILLETTE

Le premier trimestre de 2018 a été le théâtre d'une volatilité accrue sur les marchés financiers, et ce, à l'échelle mondiale. Les craintes inflationnistes, les menaces d'imposition de tarifs frontaliers ainsi que les autres menaces d'entraves au commerce mondial ont engendré une volatilité bien au-delà de celle que nous avons vécue dans les dernières années. Entre-temps, l'économie mondiale témoigne d'une croissance robuste en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Nous prévoyons que cette expansion généralisée à l'échelle mondiale devrait continuer sa lancée, et ce, malgré un certain essoufflement du côté de l'Europe. Certaines annonces récentes ont également atténué les craintes de guerres de tarifs à l'échelle mondiale. L'une des annonces importantes a été celle du Président de la Chine, Xi Jinping, qui a proposé mardi le 10 avril dernier de libéraliser certains secteurs de l'économie chinoise. Il a proposé non seulement un meilleur accès au secteur bancaire et industriel aux étrangers, mais également de diminuer les tarifs sur les véhicules importés et de renforcer la protection de la propriété intellectuelle.

L'indice canadien S&P TSX Composite a affiché au premier trimestre un rendement total de -4.5 % et l'indice américain S&P 500 a pour sa part affiché un rendement total de -0.8 % en dollars américains (1.7 % en dollars canadiens). Le dollar canadien s'est déprécié durant la période de 2.4 % face au dollar américain. L'indice des marchés émergents, le MSCI Marchés émergents, a maintenu son momentum et a quant à lui réalisé un rendement de +3.4 % en dollars canadiens. L'indice des actions internationales, le MSCI EAFE, a généré un rendement de 0.0 % en dollars canadiens.

Nous continuons de voir des perspectives constructives pour les actions, en raison des indicateurs économiques principaux qui pointent vers une croissance vigoureuse. Les profits de plusieurs compagnies sont également en expansion et les risques d'une récession aux États-Unis sont relativement bas.

Nous prévoyons une hausse graduelle des taux d'intérêt et une éventuelle hausse potentielle de l'inflation. Ces deux aspects ont un impact direct sur votre portefeuille et pourraient impliquer certains changements dans la structure de celui-ci.

Il est primordial de revoir avec votre gestionnaire de portefeuille ou conseiller en placement votre énoncé de politique de placement régulièrement ainsi que votre profil d'investisseur.

Les perspectives pour un retraité ou une personne sur le point de l'être, en 2018, sont complètement différentes d'un individu ayant pris sa retraite il y 10,15 ou 20 ans. Il faut donc vous assurer d'avoir un plan financier reflétant vos objectifs en matière de gestion de patrimoine.

Le RRI, un REER bonifié pour les entrepreneures et entrepreneurs

Le Régime de retraite individuel, ou RRI, est un véhicule de planification de la retraite trop souvent méconnu, qui pourrait être des plus intéressants pour les entrepreneures et entrepreneurs se qualifiant.

Un régime de retraite individuel (RRI) est un régime à prestations déterminées qui doit respecter la Loi de l'impôt sur le revenu, ainsi que les exigences de l'Agence du revenu du Canada (ARC), et est habituellement établi par une société en faveur d'une personne.

En offrant les prestations maximales permises en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, un RRI ouvre la voie à des **cotisations déductibles plus élevées que celles d'un REER**. Les RRI sont un véhicule efficace pour accumuler des fonds à l'abri de l'impôt pour ceux et celles qui désirent préserver leur style de vie à la retraite.

Les avantages significatifs d'un RRI par rapport à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) résident au cœur même des règles fédérales et provinciales régissant chaque régime. Les principaux avantages du RRI par rapport au REER sont : une meilleure accumulation de capital, des actifs projetés à la retraite plus facilement prévisibles, une meilleure efficacité fiscale, un meilleur contrôle sur le rendement des placements et peuvent potentiellement offrir une protection contre les créanciers.



Gestion de patrimoine
Dominion valeurs mobilières



Julie Brouillette, CFA, œuvre à titre de Gestionnaire de portefeuille associée au sein de RBC Dominion valeurs mobilières. Sa pratique en gestion de portefeuille s'inscrit dans une approche globale en matière de gestion de patrimoine grâce aux spécialistes chevronnés de RBC Gestion de patrimoine, la plus importante firme de gestion de patrimoine au Canada.

Pour de plus amples renseignements concernant les sujets contenus dans cette chronique ou pour bénéficier d'une seconde opinion de portefeuille entièrement gratuite, vous êtes invités à rejoindre directement Julie Brouillette au 418-527-7241 (sans frais 1-800-340-6968) ou encore par courriel à l'adresse julie.b.brouillette@rbc.com.